

Règlement de la Finale du Challenge Carnassiers de Saône-et-Loire 2021

Binôme en bateaux

Lieu : Lac de Torcy Neuf (71)

Organisation : Fédération de pêche de Saône-et-Loire et AAPPMA La Perche de Torcy Neuf

Horaires :

- 6h30 : Réception des participants,
- 6h30 – 7h15 : Mise à l'eau des bateaux,
- 7h15 : Briefing (obligatoire),
- 7h30 : Début du Challenge,
- 13h55 : Rassemblement vers point de rendez-vous,
- 14h00 : Fin du Challenge,
- 15h30 : Remise des Prix.

1/ Equipement et embarcations :

- Equipe de 2 pêcheurs par bateau,
- Utilisation du moteur électrique obligatoire (moteur thermique interdit),
- Echosondeur autorisé,
- Armement de sécurité obligatoire suivant la réglementation : gilet de sauvetage homologué obligatoire pour chaque pêcheur,
- Chaque embarcation doit être aux normes et les participants avoir une assurance responsabilité civile,
- Chaque embarcation doit posséder un moyen de conservation des poissons vivants dans l'attente de leurs homologations.

2/ Mode de pêche :

- La pêche se pratique en no-kill,
- Une seule canne pourra être utilisée pendant l'action de pêche ; toutefois, d'autres cannes pourront être prêtes à l'emploi dans l'embarcation (maintenues hors de l'eau),
- Seuls les leurres artificiels sont autorisés (suivant la réglementation),
- Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts,
- Utilisation d'une épuisette pour sortir les poissons, tout en respectant au maximum ceux-ci,

- Pince à poisson et gaffe interdits,
- Téléphone portable sur chaque embarcation pour joindre les commissaires (prises ou avaries).

3/ Poissons pris en compte (taille minimale) :

- Brochet : 60 cm,
 - Sandre : 50 cm,
 - Perche : 20 cm,
 - Black-bass : 40 cm,
 - Silure : 100 cm.
-
- La longueur des captures s'effectue en millimètre,
 - Calcul des points : 1 mm = 1 point,
 - La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la nageoire caudale allongée dans l'axe du corps,
 - Pour les perches : seules les 5 plus grandes seront prises en compte pour le classement (toutes les perches supérieures à 20 cm seront mesurées),
 - Pour le silure, la longueur sera multipliée par un coefficient de 0,5 (Exemple : un silure de 1400 mm = 700 points),
 - Les poissons seront remis à l'eau vivants (obligatoire pour valider ceux-ci),
 - Une fois la mesure effectuée par les commissaires et validée par les compétiteurs, celle-ci ne pourra plus être contestée,
 - Le gagnant sera l'équipage ayant le plus grand nombre de points,
 - En cas d'égalité, l'équipage ayant le moins de poissons sera déclaré vainqueur.

4/ Dispositions générales :

- Chaque participant doit être en possession d'une carte de pêche en cours de validité (Le lac de Torcy Neuf est du Domaine Public),
- En participant au Challenge, les concurrents acceptent sans conditions l'utilisation des droits d'image pour la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire ainsi que l'AAPPMA de Torcy sur l'ensemble de ses moyens de communications (de l'accueil à la remise des prix),
- En cas d'incident ou d'accident, les compétiteurs devront informer au plus tôt l'organisation,

- L'organisation se réserve le droit d'arrêter la manifestation si la sécurité des compétiteurs et commissaires n'était plus assurée. Le classement se ferait alors sur les prises déjà enregistrées,
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident,
- Les pêcheurs devront se situés à moins de 200 mètres du lieu de rendez-vous à 5 min de la fin de l'épreuve.
- Interdiction de pêche : Les participants s'engagent à ne pas pêcher sur le site de la compétition 7 jours avant la date de celle-ci, soit à compter du 24 octobre 2021.
- Le non-respect du règlement entrainera la disqualification immédiate.

5/ Récompenses :

- 1^{er} équipage : Lot d'une valeur de 850 euros – Séjour de pêche en Estrémadure (Espagne) – 1 semaine en hôtel – pension complète.
- 2^{ème} équipage : Lot d'une valeur de 600 euros – Séjour en Gîte au bord du Lac Saint Etienne Cantales dans le Cantal – 1 semaine.
- 3^{ème} équipage : Lot d'une valeur de 300 euros – Séjour en Chalet ou Mobile Home au bord de l'eau – 3 nuitées au bord d'un lac, étang ou rivière (au choix : Bourgogne, Cantal, Corrèze, Limousin, Haute-Loire, ...).
- 4-25^{ème} : lot de consolation.

Lieu de rendez-vous / mise à l'eau

